



FUDZS
Seine BIOPOLIS III
19 rue Marie Curie
76000 ROUEN
<http://fudzs.com>

Document d'information synthétique à fournir dans le cadre d'une offre ouverte au public d'un montant inférieur à 8 millions d'euros

Ce document constitue l'annexe II de l'instruction AMF DOC-2018-07

	<p>FUDZS Société par Actions Simplifiée (SAS) Seine BIOPOLIS III 19 rue Marie Curie 76000 Rouen (France) Capital social 15000 € RCS de Rouen - 949667372</p>
---	--

I - Présentation de l'émetteur et du projet

Les investisseurs sont informés que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers et ne répond pas aux exigences d'une offre de financement participatif au sens du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

A. Présentation de l'Emetteur

FUDZS est une entreprise qui se consacre à la création d'une nouvelle façon de produire des sources de protéines naturelles et saines pour l'homme grâce à la technologie de la viande cultivée. Nous développons une technologie innovante qui permet d'augmenter considérablement l'efficacité des bioréacteurs et de produire une viande de haute qualité, saine, savoureuse et abordable.

Conscients de l'impact de la production de viande sur les émissions de gaz à effet de serre, nous travaillons sur un moyen durable d'anticiper l'augmentation de la demande de viande d'ici 2050 (+70%). En créant des unités de production à taille humaine, nous croyons en la production locale, soutenue par des agriculteurs extensifs et connectée aux marchés locaux afin d'éviter le gaspillage alimentaire et les transports sur de longues distances.

B. Présentation du Projet

Les fonds levés seront consacrés à la production et la commercialisation de notre technologie et à la validation et à l'optimisation de notre processus de production industriel de viande cultivée. Ils seront



FUDZS
Seine BIOPOLIS III
19 rue Marie Curie
76000 ROUEN
<http://fudzs.com>

également utilisés pour mettre en place une première ligne de fabrication de matière grasse à partir de cellules cultivées. Cette production sera dans un premier temps destiné à un marché non alimentaire.

FUDZS n'a pas réalisé de levée de fond depuis sa création.

La société n'a pas encore réalisé un exercice social et ne peut donc fournir une copie des rapports des organes sociaux avant sa première assemblée générale.

Vous êtes invités à cliquer sur les liens hypertextes suivants pour accéder aux documents suivants :

- [Business plan prévisionnel](#)
- [Curriculum vitae des représentants légaux de la société](#)

Nature de l'offre	Souscription au capital en numéraire dans la limite d'un montant de 1 000 000 euros, soit 149 925 actions ordinaires de 6,67 euros.
Montant maximum de l'émission	1.000.000,00 €
Période de souscription	du 12 juin 2023 au 30 septembre 2023
Visa AMF	Cette offre ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF
Souscripteurs concernés	Toute personne physique ou personne morale souhaitant contribuer au développement de la Société FUDZS peut devenir actionnaire de la société. Toute personne souhaitant souscrire devra compléter le bulletin de souscription disponible via ce lien hypertexte . Les bulletins de souscription seront reçus dans l'ordre chronologique et traités selon le principe « premier arrivé, premier servi » (sous réserve d'un bulletin complet et régulier). La propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom de l'Investisseur dans le registre des titres de la Société tenu à son siège social.
Montant minimum d'investissement	1.000,50 euros, soit 150 actions
Montant maximum d'investissement	1.000.000,00 €



FUDZS
Seine BIOPOLIS III
19 rue Marie Curie
76000 ROUEN
<http://fudzs.com>

II - Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet

1°) Risques liés à la situation financière de la société

Actuellement, avant la réalisation de la levée de fonds de la présente offre, la société ne dispose pas encore d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les 6 prochains mois. Pour les 6 prochains mois, FUDZS attend le versement d'une subvention de 90.000,00 euros.

2°) Risque technologique

L'émetteur développe une technologie innovante, ce qui implique un risque d'échec technique ou d'incapacité à optimiser le processus de production à grande échelle.

3°) Risque de marché

L'émetteur se lance sur le marché de la viande cultivée, un marché naissant. Il existe donc un risque que la demande soit plus faible que prévu.

4°) Risque réglementaire

Une partie de l'activité de l'émetteur est soumise à des réglementations qui pourraient évoluer et affecter négativement son activité.

5°) Risque de dépendance technologique

L'émetteur peut dépendre de fournisseurs spécifiques pour certains composants ou technologies clés, ce qui pourrait le rendre vulnérable à des ruptures d'approvisionnement ou à des augmentations de prix.

Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.

III - Capital social

Le capital social de la Société est de 15.000 euros intégralement libéré. Le capital de la Société est composé d'une seule catégorie d'actions : 1.500.000,00 actions ordinaires conférant des droits identiques.

Depuis sa création, FUDZS n'a pas réalisé de levée de fond.

La société n'a pas encore réalisé un exercice social et ne peut donc fournir une copie des rapports des organes sociaux avant sa première assemblée générale.

Vous êtes invités à cliquer sur les liens hypertextes suivants pour accéder aux documents suivants :



FUDZS
Seine BIOPOLIS III
19 rue Marie Curie
76000 ROUEN
<http://fudzs.com>

- [Business plan prévisionnel](#)
- [Curriculum vitae des représentants légaux de la société](#)

IV - Titres offerts à la souscription

1°) Droits attachés aux titres offerts à la souscription :

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part nette proportionnelle à la quantité du capital qu'elle représente. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux résolutions des assemblées générales régulièrement adoptées. Il n'y a pas de droit d'information particulier autre que celui prévu par la législation en vigueur. »

« Vous êtes invités à cliquer sur le(s) lien(s) hypertexte(s) suivant(s) pour accéder à l'information sur les droits et conditions attachés à toutes les actions ou valeurs mobilières émises donnant accès au capital social de l'émetteur ou à des droits attribués donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de l'émetteur :

- [Statuts de FUDZS](#)

2°) Conditions liées à la cession ultérieure des titres offerts à la souscription

- **Droit de préemption** : La cession des actions émises par la Société fait l'objet d'un droit de préemption conféré aux actionnaires.

. Les projets de cession doivent dans tous les cas être notifiés par tous moyens faisant foi au Président de la Société, et cela conformément à l'article 16 des Statuts.

- **Cession des actions** : La cession des actions émises par la Société nécessite l'agrément de la majorité des trois quart des actionnaires. Les projets de cession doivent dans tous les cas être notifiés par tous moyens faisant foi au Président de la Société, et cela conformément à l'article 17 des Statuts.

- **Exclusion** : La Société est constituée avec un *affectio societatis* marqué entre les actionnaires en vue de la réussite du projet. Une clause d'exclusion prévoit que tout actionnaire peut faire l'objet d'une exclusion de la Société en cas (i) de violation grave et/ou répétée des dispositions des statuts (ii) d'exercice d'une activité concurrente à celle de la Société excepté un accord préalable écrit donné par la Société à l'exercice de cette activité concurrente, (iii) révocation d'un actionnaire de ses fonctions de mandataire social (iv) changement dans le contrôle d'un actionnaire et cela, conformément aux articles 18 et 21 des Statuts.

3°) Risques attachés aux titres offerts à la souscription

L'investissement dans des sociétés non cotées comporte des risques spécifiques :



FUDZS
Seine BIOPOLIS III
19 rue Marie Curie
76000 ROUEN
<http://fudzs.com>

- Risque de perte totale ou partielle du capital investi ; L'activité de la Société peut générer un risque de perte d'une partie ou de la totalité du capital investi par ses actionnaires. Ce risque est inhérent à l'activité de la Société.
- Risque d'illiquidité : La Société n'étant pas actuellement cotée, ses actions ne peuvent s'échanger sur le marché boursier. Ses actions sont par définition pas ou peu liquides. La revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible ;
- Risque lié à la cession de contrôle : les investisseurs ne bénéficient pas d'une clause leur permettant de céder leurs titres dans des conditions financières équivalentes à celles de l'actionnaire qui céderait le contrôle de la société ;
- le retour sur investissement dépend de la réussite du projet financé.

4°) Modification de la composition du capital de l'émetteur liée à l'offre

Répartition actuelle, avant l'émission des actions nouvelles autorisée par l'Assemblée :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Fondateurs	1'500'000	100 %	100 %
Total	1'500'000	100 %	100 %

Répartition potentielle, après l'émission des actions nouvelles autorisée par l'Assemblée :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Fondateurs	1'500'000	90 %	90 %
Nouveaux actionnaires	149 925	10 %	10 %
Total	1'649'925	100 %	100 %

V - Relations avec le teneur de registre de la société

Les Actions Nouvelles sont émises sous la forme de titres nominatifs dématérialisés.

Les registres des actionnaires sont tenus au siège social de la Société.

Les Actions Nouvelles souscrites sont livrées par l'inscription en registre nominatif tenu par la Société au siège social.



FUDZS
Seine BIOPOLIS III
19 rue Marie Curie
76000 ROUEN
<http://fudzs.com>

En outre, la Société s'engage à délivrer un récépissé justifiant la souscription d'Actions Nouvelles au nouvel actionnaire.

VI - Interposition de société(s) entre l'émetteur et le projet

La Société FUDZS est l'émettrice de la présente offre. Aucune société ne vient s'interposer entre l'Émetteur et le projet.

VII - Modalités de souscription

Les bulletins de souscription sont disponibles sur le lien [bulletin de souscription](#) à remettre dûment complétés et signés par voie électronique à l'adresse suivante : investor@fudzs.com

La présente offre est faite pour un montant total de 1.000.000€ soit 149.925,00 actions de 6,67€ pour la période de de souscription entre le 12 juin 2023 au 30 septembre 2023.

Le montant minimum de souscription par Souscripteur est de 1.000,50€ correspondant à 150 actions de FUDZS. Le plafond maximum est de 1.000.000€.

Les investisseurs réalisent le paiement de leurs souscriptions par chèque ou virement bancaire. L'admission d'un nouvel actionnaire est soumise à l'agrément de la majorité des trois quart des actionnaires de la Société.

En cas de sursouscription les souscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.

Les souscriptions sont révocables jusqu'à validation de celle-ci par le conseil de validation de la majorité des trois quart des actionnaires de la Société.

« Vous êtes invités à cliquer sur le(s) lien(s) hypertexte(s) suivant(s) pour accéder à la documentation juridique vous permettant de répondre à l'offre : [bulletin de souscription](#) ;

Dans le cas où la présente offre ne serait pas réalisée à hauteur de l'objectif annoncé, la gérance pourra soit décider de proroger la période de souscription, soit constater la clôture de l'Offre, soit prononcer la caducité de l'Offre. Dans ce cas, les investisseurs seront remboursés de l'intégralité du montant nominal de leur souscription dans un délai de deux mois à compter de la clôture des souscriptions.

Calendrier de l'offre

Date	Etapas clés
12/06/2023	Dépôt à l'AMF du DIS et de l'ensemble de la communication à caractère promotionnel
12/06/2023	Ouverture de la période de souscription
30/09/2023	Clôture de la période de souscription